

Code de conduite des fournisseurs de Bio-Rad





Présentation

NOTRE MISSION

Nous faisons progresser la science et sauvons des vies, ensemble.

Bio-Rad Laboratories, Inc., avec ses filiales, s'engage à mener son activité de manière légale, éthique et professionnelle, et à traiter les clients, les fournisseurs les employés, les autorités et le public avec respect, honnêteté et intégrité. Bio-Rad s'efforce de mener ses activités uniquement avec des fournisseurs qui partagent notre engagement en matière d'observation des conditions légales et des normes déontologiques les plus contraignantes. Bio-Rad attend de tous ses fournisseurs qu'ils mènent leur activité de manière responsable, intègre, honnête et transparente.

Objet et portée

Ce Code de conduite des fournisseurs définit les attentes fondamentales de Bio-Rad en ce qui concerne la conduite professionnelle de ses fournisseurs en matière de droit du travail et de droits de l'homme, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement et de chaîne d'approvisionnement, et de respect des lois (y compris celles qui interdisent la corruption) et d'éthique. Ce Code s'applique à tous les fournisseurs de Bio-Rad, ainsi qu'à leurs filiales, fournisseurs et sous-traitants, et aux représentants des fabricants. Les Fournisseurs sont chargés de partager ce Code avec toutes les personnes qui effectuent un travail pour le compte de Bio-Rad. Les références aux « fournisseurs » incluent toutes les tierces parties qui fournissent des produits ou des services à Bio-Rad.

Conformité

Tous les fournisseurs doivent comprendre ce Code et le respecter. Toute violation peut compromettre la relation commerciale du fournisseur avec Bio-Rad, jusqu'à entraîner sa résiliation.

NOS VALEURS

**Ciblés.
Responsables.
Durables.
Ensemble.**



Table des matières

Droit du travail et droits de l'homme	4
Travail volontaire	4
Absence de discrimination	4
Absence de harcèlement et de violence	4
Horaires de travail	4
Recrutement	4
Salaires et prestations	4
Liberté d'association et de négociation collective	4
Santé et sécurité	5
Santé et sécurité professionnelles	5
Conditions de vie et de travail	5
Environnement et chaîne d'approvisionnement	6
Substances réglementées	6
Minerais stratégiques	6
Respect des lois, anti-corruption et déontologie	7
Respect des lois	7
Anti-corruption	7
Cadeaux et divertissement	7
Conflits d'intérêts	7
Confidentialité	8
Concurrence loyale	8
Bien-être animal	8
Gouvernance	8
Systèmes de gestion	8
Sous-traitants	8
Intégrité des livres et registres	8
Signalement des violations et préoccupations	9
Ligne d'assistance de Bio-Rad relative à l'intégrité	9
Ressources	9

Droit du travail et droits de l'homme

Tous les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement de Bio-Rad ont droit à un lieu de travail juste et éthique. Les fournisseurs doivent traiter leurs employés avec dignité et respect, conformément aux normes les plus contraignantes en matière de droits de l'homme.

Travail volontaire

Tout le travail doit être volontaire. Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à, ou soutenir le trafic d'êtres humains. L'esclavage, le travail des enfants et des mineurs, le travail forcé, la servitude pour dettes et l'engagisme ne seront pas tolérés. Le travail involontaire inclut le transport, l'hébergement, le recrutement, le transfert, la réception et l'emploi de personnes en recourant à la violence, la force, la coercition, l'enlèvement, la fraude ou le paiement de toute personne exerçant un contrôle sur une autre. Les travailleurs doivent avoir la possibilité de garder le contrôle de leur pièce d'identité émise par les autorités, de leurs permis et documents de voyage et de travail. Sur demande de Bio-Rad, les fournisseurs doivent certifier qu'ils ont mis en place des procédures pour garantir la conformité aux lois sur l'esclavage et le trafic d'êtres humains. Les fournisseurs doivent veiller à ce que les agences de recrutement externes auxquelles ils recourent respectent ce Code et la loi.

Absence de discrimination

Toutes les conditions d'emploi, y compris, sans s'y restreindre, le recrutement, la rémunération, la formation, la promotion, la résiliation et la retraite, doivent être basés sur la capacité et la volonté de la personne à faire le travail. Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à la discrimination des travailleurs en fonction de l'âge, la situation de handicap, l'appartenance ethnique, l'origine nationale, le sexe, la situation de famille, l'orientation sexuelle, l'affiliation politique, la religion ou l'appartenance à un syndicat.

Absence de harcèlement et de violence

Les lieux de travail doivent être dépourvus de harcèlement et de violence. Le fournisseur ne doit pas menacer les travailleurs ou les soumettre à des traitements durs ou inhumains, y compris la violence verbale, les châtiments corporels, la contrainte mentale et physique et le harcèlement sexuel.

Horaires de travail

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables en ce qui concerne les horaires de travail, les heures supplémentaires et les jours de congé.

Recrutement

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des pratiques de recrutement qui permettent de vérifier effectivement que le candidat a atteint l'âge minimum et est autorisé à travailler dans le pays.

Salaires et prestations

Les fournisseurs doivent respecter toutes les réglementations et lois applicables sur les salaires, notamment en ce qui concerne le salaire minimum, les heures supplémentaires et les prestations imposées par la loi.

Liberté d'association et de négociation collective

Les fournisseurs doivent respecter le droit des travailleurs à choisir de former ou rejoindre légalement et pacifiquement des syndicats de leur choix, et à négocier collectivement. Les employés doivent pouvoir communiquer ouvertement leurs reproches à la direction en ce qui concerne les conditions de travail et les pratiques de gestion, sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.





Santé et sécurité

Un environnement de travail sûr et sain réduit la fréquence des blessures et maladies professionnelles, améliore la qualité des produits et services, et améliore le maintien et le moral des travailleurs.

Santé et sécurité professionnelles

Les fournisseurs doivent prendre des mesures proactives pour prévenir les risques sur le lieu de travail. L'exposition à des risques potentiels pour la sécurité doit être contrôlée par des mesures appropriées, des mesures de maintenance préventive, des procédures de sécurité au travail et une formation appropriée en matière de santé et de sécurité. Les travailleurs doivent disposer du matériel de protection approprié pour se prémunir contre les dangers sur le lieu de travail. Des programmes de sécurité des procédures et des plans de réponse d'urgence doivent être mis en œuvre et maintenus pour prévenir et atténuer les événements catastrophiques. Les fournisseurs doivent également mettre en œuvre des processus pour enquêter sur les cas de blessures et maladies professionnelles.

Conditions de vie et de travail

Les Fournisseurs qui proposent des installations d'hébergement et d'alimentation à leurs travailleurs doivent fournir des installations, sûres, saines et salubres.





Environnement et chaîne d'approvisionnement

Bio-Rad s'engage à mettre en œuvre et maintenir des pratiques professionnelles responsables au plan environnemental sur sa chaîne d'approvisionnement. Les Fournisseurs doivent veiller à ce que leurs installations soient conformes aux lois environnementales, y compris toutes les lois applicables relatives à l'élimination des déchets, à la pollution aérienne, aux rejets, aux substances toxiques et à l'élimination des déchets dangereux. Les produits chimiques et autres matériaux présentant un danger s'ils sont rejetés dans l'environnement doivent être identifiés et gérés pour assurer leur manipulation, leur transport, leur stockage, leur recyclage ou réutilisation et leur élimination en toute sécurité. Tous les permis environnementaux requis doivent être obtenus et tenus à jour. En outre, les fournisseurs doivent administrer avec soin leur chaîne d'approvisionnement pour soutenir un approvisionnement responsable. Les fournisseurs devront fournir les divulgations, certificats et informations de manière opportune et précise, conformément à la législation et à la réglementation applicable.

Substances réglementées

Les fournisseurs doivent se conformer aux spécifications de Bio-Rad en ce qui concerne les substances réglementées applicables aux marchandises fournies à Bio-Rad. Les fournisseurs doivent également avoir mis en place des systèmes permettant d'identifier et de divulguer à Bio-Rad tous les produits chimiques contenus dans leurs produits et sous-composants de produits qui sont réglementés par les autorités compétentes dans les régions où ils sont utilisés. Ces réglementations incluent notamment :

- L'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH). Les produits chimiques, les substances et produits intermédiaires au-delà d'un certain volume et/ou contenant des substances très dangereuses (SVHC) doivent être enregistrés s'ils sont fabriqués dans l'UE et/ou introduits sur le marché européen.
- La restriction des substances dangereuses (RoHS). Elle concerne les substances contenues dans les produits électriques.

Minerais stratégiques

Les fournisseurs doivent déterminer si les produits qu'ils vendent à Bio-Rad contiennent du tantale, de l'étain, du tungstène et de l'or, et si c'est le cas, si ces minéraux ont directement ou indirectement financé ou ont profité à des groupes armés qui commettent des atteintes aux droits de l'homme en République démocratique du Congo ou dans les pays adjacents. Les fournisseurs doivent mener les vérifications nécessaires sur les sources et la chaîne de possession de ces minerais, et mettre ces vérifications à disposition de Bio-Rad sur demande de Bio-Rad. Les fournisseurs doivent également assister Bio-Rad dans ses propres efforts de vérification concernant ces minerais, sur demande de Bio-Rad. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre Politique en matière de minerais stratégiques (disponible sur www.bio-rad.com).





Respect des lois, anti-corruption et déontologie

Respect des lois

Les fournisseurs et leurs installations doivent se conformer à l'ensemble de la législation et de la réglementation locale en vigueur dans les pays où ceux-ci sont présents, y compris, sans s'y restreindre, les lois et la réglementation relatifs au travail, à l'immigration, à la santé et à la sécurité, à l'environnement, au transit de marchandises, de services, de logiciels et de technologie par les frontières nationales (y compris les sanctions économiques, le contrôle des exportations et la réglementation contre les boycotts), la confidentialité des données, la santé et la corruption.

Les fournisseurs ne doivent pas avoir été exclus de la participation aux programmes fédéraux de santé aux États-Unis ou aux programmes fédéraux d'approvisionnement ou de non approvisionnement aux États-Unis. Par ailleurs, les fournisseurs ne doivent pas se trouver sur la liste des parties exclues des programmes fédéraux, tenue par l'administration des services généraux des États-Unis (www.sam.gov), la liste des personnes physiques et morales exclues tenue par le ministère de la santé et des services sociaux des États-Unis (www.hhs.gov), la liste des personnes interdites et des ressortissants spécialement désignés tenue par le ministère des finances des États-Unis (www.treasury.gov), la liste des parties interdites et les autres listes de parties suspectes tenues par le ministère du commerce des États-Unis (www.bis.doc.gov), ou toute autre liste de pays, de personnes morales ou de personnes physiques exclus ou interdits, tenus par une quelconque autorité publique compétente pour Bio-Rad ou les produits ou fournis à Bio-Rad par les fournisseurs.

Lutte contre la corruption

La corruption, l'extorsion et le blanchiment sont strictement interdits, quelle qu'en soit la forme. Les fournisseurs doivent s'abstenir de payer ou d'accepter des pots-de-levin ou de participer à d'autres incitations illégales dans les relations d'affaires ou les relations avec les autorités. Aucun intermédiaire, y compris, sans s'y restreindre, les agents,

sous-traitants, consultants, fournisseurs, représentants des fabricants, distributeurs ou tout autre partenaire commercial, ne sera utilisé pour commettre des actes de corruption. Les fournisseurs respecteront toutes les lois et la réglementation en vigueur en matière de lutte contre la corruption dans les pays dans lesquels ils sont présents, y compris, sans s'y restreindre, la loi des États-Unis sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act), la loi anti-corruption du Royaume-Uni (U.K. Bribery Act) et les conventions internationales anti-corruption applicables. Toute relation entre les fournisseurs et des fonctionnaires sera en stricte conformité avec les règles et la réglementation auxquelles ils sont soumis (p.ex. toutes les règles ou la réglementation en vigueur dans le pays, en particulier en ce qui concerne les fonctionnaires, ou les règles qui ont été imposées par leur employeur). Bio-Rad ne permet pas les paiements de facilitation ou les « graissages de patte » pour son compte, même si la loi locale les autorise.

Cadeaux et divertissements

Les fournisseurs ne doivent pas proposer, payer, ou donner des cadeaux ou divertissements (y compris, sans s'y restreindre, les espèces, les bons cadeaux, les places pour des événements sportifs ou des concerts, les paiements pour les dépenses de voyage, etc.) à des employés de Bio-Rad ou à ceux qui travaillent pour Bio-Rad.

Conflits d'intérêts

Les fournisseurs doivent éviter les transactions avec du personnel de Bio-Rad qui créent un conflit d'intérêts. Un conflit d'intérêts a lieu lorsque la perspective de gains personnels peut influencer le jugement professionnel. Une situation qui a même l'apparence d'un conflit d'intérêts doit être divulguée à Bio-Rad. Par exemple, un conflit d'intérêts peut se présenter si le conjoint d'un employé du fournisseur travaille pour Bio-Rad. La transparence est indiquée dans ces situations. Veuillez divulguer tout conflit d'intérêts potentiel à la ligne d'assistance Intégrité de Bio-Rad.



Confidentialité

Les fournisseurs veilleront à la protection des informations confidentielles et privées de Bio-Rad, et s'abstiendront d'utiliser ou de divulguer ces informations autrement qu'avec le consentement, et au bénéfice, de Bio-Rad. Notamment, les fournisseurs s'engagent à ne pas échanger ou autrement divulguer d'informations confidentielles de Bio-Rad à un concurrent de Bio-Rad.

Concurrence loyale

Les Fournisseurs mèneront leur activité en concurrence et en conformité totale avec les lois et la réglementation en vigueur en matière antitrust et de concurrence. Les fournisseurs s'engagent à ne pas fixer les prix ou déterminer les offres avec leurs concurrents. Les fournisseurs s'engagent à ne pas se partager les clients ou les marchés avec leurs concurrents, ou échanger des informations tarifaires actuelles, récentes ou futures avec leurs concurrents.

Bien-être animal

Les fournisseurs applicables s'efforceront de veiller à ce que les animaux soient traités avec respect, sans douleur et avec le moins de stress possible. Les tests sur les animaux doivent être effectués après avoir envisagé le remplacement des animaux, la réduction du nombre d'animaux utilisés ou l'affinement des procédures pour atténuer les souffrances. Des alternatives doivent être utilisées dans la mesure où elles sont scientifiquement valides et acceptables pour les législateurs.

Gouvernance

Systèmes de gestion

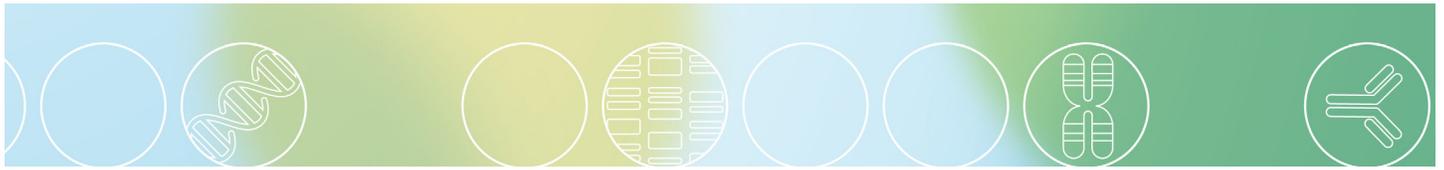
Bio-Rad tient ses fournisseurs responsables du respect de ce Code et de toutes ses normes. Les fournisseurs mettront en œuvre et maintiendront un système de gestion qui permet la conformité avec les principes établis dans ce Code, qui identifie et atténue les risques opérationnels et permet une amélioration continue. Les fournisseurs effectueront des évaluations périodiques de leurs installations et opérations (et les installations et les opérations de ses sous-traitants et fournisseurs en amont) pour veiller à la conformité avec ce Code et avec les conditions légales. Les fournisseurs doivent communiquer une procédure à leur personnel pour lui permettre de signaler des préoccupations sans crainte de représailles. Les fournisseurs devront rectifier de manière opportune les défaillances ou les violations identifiées par Bio-Rad ou ses auditeurs internes ou externes.

Sous-traitants et fournisseurs en amont

Les fournisseurs mettront en œuvre un programme pour appuyer la conformité de leurs fournisseurs et sous-traitants (y compris, sans s'y restreindre, les intermédiaires, agents, représentants des fabricants, distributeurs ou autres partenaires commerciaux) aux normes prévues par le présent Code.

Intégrité des livres et registres

Toutes les transactions commerciales doivent être effectuées de manière transparente et reflétées avec exactitude dans les livres et registres appropriés. Les fournisseurs doivent tenir des registres exacts de toutes les questions relatives à leur activité avec Bio-Rad, et doivent conserver la documentation nécessaire pour démontrer la conformité à ce Code et aux lois et réglementations en vigueur. Le fournisseur s'engage à ne jamais falsifier de registres ou procéder à de fausses déclarations sur ses pratiques commerciales.



Signalement des violations et des préoccupations

Bio-Rad encourage ses fournisseurs à rechercher des conseils en ce qui concerne les politiques de Bio-Rad lorsque nécessaire, et à signaler leurs préoccupations en ce qui concerne les activités susceptibles d'impliquer des actions illégales, des violations des politiques ou des conduites contraires à l'éthique, y compris les violations au Code de conduite et d'éthique professionnelles de Bio-Rad et le présent Code de conduite des fournisseurs.

Bio-Rad a engagé une tierce partie indépendante pour exploiter la « ligne d'assistance Intégrité de Bio-Rad » sur laquelle les préoccupations et les violations peuvent être signalées de manière confidentielle et anonyme, par téléphone et/ou e-mail, dans la mesure autorisée par la loi. Les fournisseurs peuvent accéder à la ligne téléphonique comme indiqué ci-dessous. La ligne d'assistance Intégrité de Bio-Rad est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



Ligne d'assistance de Bio-Rad relative à l'intégrité

Appels gratuits aux États-Unis et au Canada : +1 800-461-9330 ; les numéros gratuits pour les autres pays sont disponibles sur le site Web ci-dessous.

Site Web (mondial) :
www.Bio-RadIntegrityHelpline.com

Les signalements effectués directement à Bio-Rad seront traités de manière confidentielle dans la mesure autorisée par la loi.

Pour les questions professionnelles qui ne relèvent pas de l'activité illégale, les violations de politique ou de conduite contraire à l'éthique, veuillez contacter votre représentant des achats de Bio-Rad.

Ressources

Le Code d'éthique et de conduite professionnelle de Bio-Rad, ainsi que les autres politiques applicables de Bio-Rad, sont disponibles dans la section sur les Relations avec les investisseurs sur le site Web de Bio-Rad www.bio-rad.com sous l'intitulé « Gouvernance d'entreprise ».

Bio-Rad Laboratories, Inc.

1000 Alfred Nobel Drive Hercules, Californie 94547
Téléphone : 510-724-7000
Télécopieur : 510-741-5800
www.bio-rad.com